Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 038-213802358-20250328-092025-DE

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Six

Délibération n° 09-2025

OBJET : Vote des subventions aux associations pour 2025

L'an deux mil Vingt-cinq et le vingt-huit mars,
A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 19 mars 2025

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, N. CROS, Y. JUANICO, S. TRESSE, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT
Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET,
Déport : F. BAILLY
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, F. BAILLY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après présentation du Budget Primitif 2024, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention aux associations :

- La Coop Scolaire pour un montant de **80** € par enfant scolarisé pour l'année 2025/2026
- L'ADMR pour un montant de **1000** € pour l'année 2025
- SIAD pour un montant de **1000** € pour l'année 2025
- L'Ecran Vagabond pour un montant de **500** € pour l'année 2025
-

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- d'autoriser M. Le Maire à verser une subvention aux dites-associations

➢ **6 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
38 (Isère)

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture